

LE NUMÉRO

5

CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

De 8 h. du matin à 8 h. du soir

3, PLACE DE LA BOURSE

De 8 h. du soir à minuit

70, COURS DE LA LIBERTÉ, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an

Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.

(Etranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

Le lecteur dont le journal d'hier porte le numéro

993

est prié de se faire connaître, soit en se présentant lui-même, place de la Bourse n° 3, de 6 heures du matin à 8 heures du soir, soit en envoyant le journal justificatif sous pli recommandé.

Il lui sera remis une somme de cent francs, sur laquelle il prélèvera vingt-cinq francs, qui seront versés en son nom, et par nos soins, à une œuvre de bienfaisance ou à une société de propagande républicaine, qu'il désignera.

Le porteur du numéro 15,562 de l'Avenir du 18 mars, était M. Berthier, qui a versé sur les cent francs qu'il a reçus, vingt-cinq francs au Comité des Républicains Radicaux Socialistes, ainsi qu'en font foi le reçu ci-dessous :

« Reçu du journal l'Avenir de Lyon la somme de Cent francs, sur laquelle somme je dispose de vingt-cinq francs, pour le Comité des Républicains Radicaux Socialistes du 3^e arrondissement. »

Signé BERTHIER,
rue Garibaldi, 224.

Lyon, le 19 mars 1884.

Le Droit d'asile

Je ne sais quel royaliste, plagiaire des émigrés, dénonçait, il y a quelques jours, dans un journal de province, la Suisse hospitalière aux fureurs de l'Europe monarchique. Son appel, pour venir de très bas a été entendu. Un ministre d'Autriche s'est rendu à Berne. Il vient de remettre au Conseil fédéral un mémoire relatif aux menées révolutionnaires. Il somme impérieusement la petite Suisse d'établir, chez elle, un bureau de police à la disposition des mouchards de tous les pays.

Où, les monarches affolés ont rêvé ceci : établir à Berne, un bureau d'estaffiers cosmopolites ; on filerait les réfugiés, on déca-cheterait les lettres, on répandrait les photographies des dangereux. On pratiquerait une surveillance active autour de leur domicile. Et l'on se flatte même que ces agents spéciaux pourraient être autorisés à pratiquer des perquisitions sur les territoires voisins.

Ce repaire d'argousins doit, aux dires du czar, raffermir à jamais les royautés qui chancellent.

L'homme que l'on veut atteindre, c'est le proscrit. Le misérable traînant un cadavre derrière lui passera près des détectives sans qu'ils y prennent garde ; mais le lutteur, mais le rêveur ; mais celui qui a crié sa pensée tout haut, quand les trembleurs se taisaient ; mais celui qui est resté debout quand tous les autres se faisaient petits, celui-là, on le filera, on sera son ombre, on vivra de sa vie, on violera ses secrets et sur un signe parti d'on ne sait où, on lui mettra les menottes aux mains et les fers aux pieds.

A l'homme chassé de son pays, il restait cette suprême ressource : une petite terre au milieu de l'Europe, un petit pays qui avait pu dire

« Mes monts géants sont les colonnes
« Du temple de la liberté. »

Il y allait, en attendant que la patrie lui fût ouverte ; car cet homme, aujourd'hui proscrit, demain sera le triomphant. Le vaincu de la veille c'est le vainqueur du lendemain. Il attendait, calme, pensif, que

l'heure de la suprême justice sonnât. Il n'aurait plus, à présent, le droit de s'arrêter nulle part.

Juit-Errant de l'idée, lorsque las, il voudra se reposer en quelque ville du monde, un gendarme royal lui dira : Marche !

Il sera le fauve toujours poursuivi ; car il a plu à leurs majestés de supprimer ce droit, proclamé même par le moyen-âge : le droit d'asile.

Leurs trônes sont menacés. Des bombes éclatent à Londres, des bombes éclatent à Pétersbourg. Les rues ne sont sûres ni à Madrid, ni à Rome, pour les souverains qui s'y promènent. Ils ont peur, ils tournent les yeux vers la Suisse — mais à la réalité, c'est la France qu'ils visent. C'est elle, la pelée, d'où vient tout le mal. Elle a semé de la graine de liberté. Ça commence à germer un peu partout.

C'est pourquoi l'on met des policiers sur la frontière. Ils ont mission de ne pas laisser passer les courants républicains.

Ils passeront quand même. Rien ne sera changé en Europe — il n'y aura qu'une monstruosité de plus.

Mais la Suisse n'acceptera pas. Devenir un foyer policier ; autant la peste. Les donneurs de knout du czar et les pendeurs assermentés de la reine se promèneraient dans l'aristocratique Genève. Les argousins de tous les princes, mélange de toutes les couleurs et de toutes les races : les ours de Russie, les dogues de Londres, les loups de Vienne, les chenapans de partout erraient le long des maisons, sinistres et louches. Mais combien faudrait-il de Léman pour laver une telle souillure ?

Est-ce que la Suisse ne va pas hausser les épaules ? Des pavillons du monde elle a le plus beau : c'est celui que l'on attache au haut d'une baïonnette le combat fini. Les autres abritent des races, le sien abrite toute l'humanité.

Et l'on voudrait l'obliger à planter ce drapeau-là sur la tanière d'un Vidocq !

Allons donc ! le droit d'asile est imprescriptible. La Turquie refusa de livrer les compagnons de Kossuth, après le soulèvement de Hongrie. L'Angleterre refusa de livrer le docteur Bernard, complice d'Orsini, que lui réclamait Bonaparte.

Enfin, après les journées de mai, l'Europe s'honora en déclarant cette circulaire de Jules Favre, qui restera comme un monument de haine sans nom.

La Suisse à son tour, répondra à M. l'ambassadeur d'Autriche qu'elle est la terre d'asile, le champ inviolable, le refuge toujours ouvert et toujours sûr de ceux qui sont obligés de fuir devant la colère des despotes qu'ils ont bravés.

Octave LEBESQUE

COMMISSION D'ENQUÊTE

La commission des 44 a entendu les layetiers et les éballeurs ; tous disent que les patrons sont hostiles aux Chambres syndicales, et que le chômage est intense.

La Commission estime que son rôle à Paris est terminé.

Elle va commencer une enquête générale de l'industrie et de l'agriculture en France.

Il ne sortira peut-être pas de ces révolutions les panacées attendues, mais du moins le socialisme sera entré sans secousse dans le Parlement, trop habitué à ergoter sur les dispositions de politique abstraite.

LE DIX-HUIT MARS A PARIS

Ainsi que le relaient nos dépêches d'hier, le Dix-Huit mars à Paris s'est passé dans le plus grand calme. Des citoyens ayant la religion du souvenir se sont rendus au cimetière du Père Lachaise, dans ce coin spécial réservé aux fédérés. Plusieurs bouquets d'immortelles rouges ont été déposés.

L'ordre n'a été troublé que par le gouvernement, faisant parcourir dès le matin par ses agents les quartiers populaires, massant des escouades du côté de Ménilmontant et de la Chapelle, a donné l'exemple de la plus insignifiante faiblesse.

Ces manifestations de la force publique sont profondément ridicules. Les gens du pouvoir s'imaginent toujours que le peuple a besoin d'une brassière. Des anniversaires, célébrés sans plus de bruit que celui du 18 mars, lui laisseront-ils voir que le peuple est mûr pour la liberté.

En Angleterre, la rue est libre. Lorsqu'il plaît aux bonnetiers de la Cité de s'assembler pour manifester contre le gouvernement de la reine, ils le font, sans avoir à redouter qu'à la troisième sommation, les constables les fassent charger.

Est-ce que les Français ne pourront pas jouir sous la République d'une liberté au moins aussi large que celle octroyée aux Anglais par la monarchie.

« Mieux vaut un million de fois la République héritière légitime de tous les trônes en déshérence que cette rémunération de l'iniquité par la couronne. Qui parle ainsi ? M. Cathelineau, ce descendant du chouan célèbre. »

Les orléanistes se plaisent à dire que l'accord est fait, que les légitimistes sont ralliés au comte de Paris. La mort violente de l'Union et la lettre du compagnon de Charrette et de la Rochejaquelein ne le démontrent pas tout à fait. »

NOS INFORMATIONS

M. de Fourtou (Bardy-Oscar), ancien ministre de l'Ordre moral, après une longue maladie, va reprendre part aux discussions du Sénat.

Rupture avec la Chine. — S'il est exact qu'une rupture des relations diplomatiques entre la France et la Chine n'existe pas officiellement, en fait, il n'y a plus, à l'ambassade chinoise, un seul agent ayant qualité pour conférer avec le ministre des affaires étrangères.

Elections municipales de Paris. — On sait que les élections municipales de Paris devront se faire au scrutin de liste par sections, si la commission de la loi municipale rallie à elle la majorité dans la Chambre. Il paraît que les chefs du parti opportuniste ont délibéré à ce sujet, et qu'ayant calculé le chiffre des pertes qu'ils subiraient avec ce mode d'élection, ils ont décidé de s'y opposer. Ils comptent sur l'assistance de M. Jules Ferry.

Ils seront pachas. — Pour rehausser le prestige de ses fonctionnaires aux yeux des Arabes, le gouvernement songe, dit-on, à leur conférer administrativement le titre de Pacha.

De nouvelles possessions. — On annonce que le gouvernement français a décidé d'établir le protectorat de la France sur la côte du Dahomey et de placer, dans ce but, un résident soit nommé, le *Dupetit-Thouars* a détaché un lieutenant de vaisseau à Porto-Novo, avec quelques marins.

C'est tout à fait l'ère de l'expansion coloniale !

Lois sur les Sociétés financières. — La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux Sociétés financières a achevé l'examen du titre 1^{er}, relatif à l'organisation générale des Sociétés, à leurs statuts, aux formalités, etc.

Travaux publics. — Le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui a pour but d'annuler la partie des crédits non dépensés en 1883 pour les grands travaux publics. Ces crédits représentent une somme de dix-huit millions qui devient disponible et qui sera employée à faciliter l'équilibre du budget de 1885.

Résolution de l'extrême gauche. — L'extrême gauche a de nouveau délibéré sur la ligne de conduite à suivre au sujet de la composition de la commission du budget. Elle a discuté plusieurs combinaisons relatives au mode de votation : scrutin dans les bureaux, scrutin de liste à la Chambre, scrutin public à la tribune.

Elle s'en tient au principe de la représentation des minorités et la résolution d'une entente avec le groupe de la gauche radicale.

A propos de la Commission du Budget. — Voici les objections formulées par l'Union démocratique contre l'élection de la commission du budget au scrutin de liste : 1^o il est impossible de nommer un député membre de la commission du budget sans connaître ses vues sur l'équilibre du budget et sur les moyens préconisés par le ministre des finances pour y arriver ; 2^o il est impossible d'arriver à une entente efficace pour constituer une liste faisant une part proportionnelle à tous les groupes de la Chambre.

LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

Elle est votée. Un législateur sérieux ne saurait lire, sans être attristé, cette longue suite d'articles incohérents dus à des hasards de scrutin. Arrivée à la fin de son travail, la Chambre pouvait encore éviter le plongeon. M. le marquis des Roys lui tendit la perche ; c'était de retirer la déclaration d'urgence. M. Paul Bert entraîna la majorité avec des arguments sans valeur. Et c'est ainsi que cette Chambre commet une faute de plus.

Une faute sinon deux. Cette loi va être remaniée par le Sénat, dans un sens libéral sans doute. On croit que les articles soumettant les instituteurs au préfet disparaîtront au Luxembourg. De plus, les sénateurs n'auront pas grand mal à codifier logiquement cette œuvre hybride. Ce sera un double soufflet pour nos représentants.

On a malheureusement fait du retrait d'urgence une question de groupes. Faire échec à la droite, c'était le mot d'ordre. Eh bien ! maintenant on s'aperçoit que l'on a fait qu'échec au bon sens.

Non possumus brutal obtenu des applaudissements officiels. Tout arrangement est impossible, et pour les instituteurs tout espoir a disparu. Il était simple cependant d'attendre la discussion du budget. Peut-être aurait-on, en réduisant tout ce qui peut se réduire, trouvé aux maîtres d'école les millions promis depuis si longtemps.

Dans son entêtement à voter d'urgence une loi mal faite et incohérente, la Chambre a refusé sans retour à la République l'occasion de faire honneur à ses engagements.

Les Grèves devant l'Enquête

M. Bos, le délégué des mineurs d'Anzin, a déposé devant la commission d'enquête. Il a démontré que c'est la compagnie des mines qui a pris des mesures inacceptables, a provoqué la grève.

La compagnie a voulu imposer aux ouvriers un système de travail qui devait avoir pour eux des conséquences onéreuses, il a insisté sur le renvoi de 144 ouvriers exclus des mines, parce qu'ils exerçaient des fonctions quelconques dans les syndicats.

Parmi les ouvriers congédiés, il y en a qui comptent plus de trente ans de services.

Les compagnies du Pas-de-Calais refusent d'employer les ouvriers d'Anzin congédiés.

L'ouvrier mineur croit à un parti pris par la compagnie d'Anzin contre le régime républicain, et ce qui l'a surtout ému, c'est le fait de voir priver de travail les hommes âgés qui travaillaient au boisage et au raccommodage.

Pour avoir droit à la retraite, il faut 40 ans de présence dans les mines. La retraite est de 0,50 par jour. La moyenne du salaire est de 3 fr. 50 par jour.

Si une sous-commission se rendait à Anzin, elle se rendrait compte de la situation véritable des mineurs et de l'inexactitude de certaines assertions de la Compagnie, au sujet de la profondeur des puits. Ce qui a nui à l'enquête du ministère, c'est la présence du commandant de gendarmerie.

En Belgique, l'ouvrier mineur gagne en moyenne 2 fr. 50, mais les vivres sont moins chers.

Les ouvriers sont hostiles aux Sociétés de consommation organisées et surveillées exclusivement par la Compagnie. Le Syndicat veut organiser lui-même ces Sociétés.

Il a terminé en disant :

« L'Etat a donné un monopole aux Compagnies minières ; c'est donc à l'Etat à prendre des mesures pour que ces Compagnies, qui amassent des millions chaque année, ne provoquent pas des crises ouvrières en prenant, vis-à-vis des travailleurs qu'elles emploient, des mesures contre lesquelles la justice et l'humanité s'élèvent. »

Les enquêteurs devraient descendre dans ces puits et tâcher d'en sortir la vérité — si nue et si laide qu'elle soit.

LE RECRUTEMENT MILITAIRE

Le rapport de M. Ballue a été distribué hier à la Chambre. Le projet qu'il propose comprend 78 articles, dont voici les deux principaux, ceux qui en résument l'économie.

Du service militaire. — Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

De l'armée active pendant trois ans ;

De la réserve de l'armée active pendant six ans ;

De l'armée territoriale pendant six ans ;

De la réserve de l'armée territoriale pendant cinq ans.

1° L'armée active est composée, indépendamment des hommes qui ne se recrutent pas par des appels, de tous les jeunes gens déclarés propres à un des services de l'armée et compris dans les trois dernières classes appelées.

2° La réserve de l'armée active est composée de tous les hommes également déclarés propres à un des services de l'armée et compris dans les six classes appelées immédiatement avant celles qui forment l'armée active.

3° L'armée territoriale est composée de tous les hommes qui ont accompli le temps de service prescrit dans l'armée active et la réserve.

3° La réserve de l'armée territoriale est composée des hommes qui ont le temps de service pour cette armée.

Exemptions. — Sont dispensés du service d'activité en temps de paix :

1° L'ainé d'orphelins de père et de mère.

2° Le fils unique ou l'ainé des fils ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'ainé des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été également déclaré absent, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année.

Dans le cas prévu par les deux paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense, si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rende imposable.

3° Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme officier, soit comme jeune soldat accomplissant les trois années de service prévues à l'article 36 de la présente loi, soit comme engagé breveté ou commissionné après avoir accompli cette durée de service, soit enfin

comme inscrit maritime appartenant à une classe de recrutement présente sous les drapeaux.

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers marins des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime et servant en qualité de commissionnés.

4° Celui dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre et de mer.

UNE INNOVATION HEUREUSE

On va placer dans tous les bureaux auxiliaires de poste, bureaux de tabac, etc., une boîte spéciale pour les imprimés, ce qui dispensera de faire parfois plus d'un kilomètre pour envoyer un journal ou une circulaire. Cette installation existe déjà en Italie et en Suisse depuis plusieurs années.

LE MONUMENT AUX FÉDÉRÉS

Le vote du Conseil municipal de Paris étonne plus d'un républicain dont la sincérité ne saurait être mise en doute. On voit un acte révolutionnaire dans ce qui n'est qu'un acte de justice. N'est-il pas juste d'accorder aux camarades de ceux qui sont morts le droit d'ériger un monument sur leurs tombes ? Ce vote n'a aucun caractère officiel ; ce n'est pas la Ville qui le construit ce monument, ce sont des particuliers. Cette manifestation a donc un caractère purement privé. Le Conseil s'est élevé au-dessus des luttes de parti. Nous avons en France, le culte des disparus. C'est à ce sentiment que les 34 votants de la proposition Pichon ont obéi.

On a accordé l'amnistie aux vivants, peut-on la refuser aux morts ?

Le Budget de 1885

L'objet principal des préoccupations de la Chambre est actuellement l'élection de la commission du budget de 1885. Cette commission la plus importante de toutes celles que la Chambre a à nommer annuellement, aura cette année une tâche particulièrement grave. Les plus difficiles problèmes financiers seront posés devant elle. On sait, en effet, que par suite de la nécessité d'assurer l'application des lois de réforme qui entraînent des dépenses et de l'absence de crédits disponibles, la commission aura à examiner s'il ne sera pas possible de demander des ressources nouvelles à des créations de nouvelles taxes ou même à une modification de l'assiette de l'impôt. La question de l'impôt sur le revenu posée depuis si longtemps devant l'opinion sera certainement agitée de nouveau.

Aussi, en présence de l'importance de toutes ces questions, les compétitions pour la commission du budget s'annoncent-elles comme devant être très nombreuses. Jusqu'à présent, la commission a toujours été élue par les bureaux, à raison de trois membres par bureau. Il se pourrait que cette année, afin d'assurer aux minorités de droite et d'extrême-gauche une représentation qu'elles n'ont pas toujours eue refusée jusqu'à ce jour, on adoptât un autre mode de nomination et qu'on fit élire la commission du budget au scrutin de liste par la Chambre tout entière.

Un projet de révision du règlement intérieur de la Chambre a précisément été élaboré par une commission spéciale. Ce projet rectificatif est prêt depuis longtemps à être discuté et il comporte, entre autres réformes, l'élection de la commission du budget au scrutin de liste.

La Chambre, pour trancher ce point important a mis ce projet de modification du règlement à son ordre du jour immédiatement après la discussion de la loi sur l'enseignement primaire qui touche à son terme. La date de l'élection de la commission est subordonnée à ce débat, en vue du changement possible dans le mode de nomination.

Le Tonkin

La correspondance de l'agence Havas a adressé à cette agence deux correspondances de Haï-Phong et d'Hanoi, dont nous extrayons les lignes qui suivent :

« Haï-Phong n'est encore qu'une bourgade. Le gros commerce est représenté par deux maisons qui ne font guère jusqu'à ce jour que l'approvisionnement militaire, et quelques maisons de détails montées par des Français de Shanghai ou de Saïgon : mais sur ce point du delta, il est certain qu'une ville très importante existera avant peu d'années. »

« C'est plutôt un camp qu'une ville, et l'animation ne manque pas. Infanterie de marine, matelots, chasseurs d'Afrique, tout cela se mêle aux groupes des Tonkinois, qui continuent d'ailleurs leur vie ordinaire sans paraître le moins du monde étonnés de se trouver dans ce milieu militaire. »

Le peloton de chasseurs d'Afrique a eu les premiers temps un grand succès de curiosité parmi eux. A ce propos, disons que l'essai de cette cavalerie au Tonkin a parfaitement réussi. Les chevaux se tirent à merveille des manœuvres dans les rizières que l'on croyait impraticables pour eux. L'expérience est faite, et l'on utilisera près de Bac-Ninh cette petite poignée de vaillants soldats.

N'oublions pas les miliciens tonkinois ; ils n'ont pas encore un air bien guerrier, mais cela viendra. Ils portent le chapeau conique annamite, et quand il les gêne, ils le tiennent à la main ; une vareuse flottante, une bande tricolore aux poignets et au collet, un pantalon blanc, pas de godillots, naturellement. On a ainsi organisé environ deux mille hommes dans les différentes villes du Delta.

La route de Bac-Ninh à Hanoi est hérissée sur toute sa longueur d'une série presque ininterrompue de retranchements, comprenant deux digues fortifiées et plus de trente redoutes.

Tous ces ouvrages, comme ceux de Bac-Ninh même, ne valent pas ceux qui défendaient Son-Tay et ses abords. Ce sont simplement des ouvrages en terre ; l'épaisseur des épaulements n'est pas assez grande pour offrir une longue résistance à l'artillerie.

Il n'y a point de travaux de détail pour rendre difficiles les approches des retranchements et des redoutes. C'est sans aucune intelligence que la défense de ces positions a été organisée : les Chinois n'ont pas su profiter des avantages du terrain, et tout ce qui a été fait pour défendre Bac-Ninh paraît l'œuvre de deux mandarins connaissant superficiellement les procédés européens.

Tous les morts et blessés relevés sur le champ de bataille portent l'uniforme de l'armée du Kouang-Si. Parmi eux il n'y a point d'Annamites.

Tous les fusils pris sont des Remingtons et des Martini-Henri.

La ville de Bac-Ninh est une bourgade de cinq à six mille habitants, qui se développe surtout sur la route de Chine. Plus qu'à Hanoi, on y trouve des maisons en pierre, dont une partie avait été utilisée pour la défense.

Le colonel Brionval, de l'infanterie de marine, a été nommé commandant de la place. Les populations de la province viennent faire leur soumission de toutes parts.

Les deux bataillons de fusiliers-marins, arrivés à Hanoi, venant de Bac-Ninh ont été accueillis avec empressement dans tous les villa-

ges que les Chinois accablaient de réquisitions de toutes espèces et de corvées.

Luh-Vinh-Phuoc, le chef des Pavillons noirs, qui était dans les environs de Bac-Ninh dans la journée du 12, semble reparti pour Hong-Hoa avec une partie des fuyards. Cette place est la seule où l'on ait chance de trouver quelque résistance de la part des Pavillons noirs et des débris de l'armée chinoise, mais l'importance de cette résistance sera en raison inverse de la solidité de notre occupation.

LES GRÈVES

Dimanche, M. Basly fera à Paris une conférence publique au profit des mineurs du Nord. A cette conférence assisteront MM. Henri Rochefort, Giard, Laguerre, Em. Brousse, etc.

A Denain, a eu lieu une importante réunion à laquelle assistaient les délégués des communes suivantes : Hergnies, Vieux-Condé, Fresne, Escaupont, Bruay, Onnaing, Anzin, Saint-Vaast, La Sentinelle, Hérin, Haveluy, Wallers, Denin, Escaudin, Hélesme, Hornain, Abscon, Erre, Fenin et Rœult.

Après une longue discussion, l'assemblée a décidé l'envoi au préfet du Nord de la lettre suivante :

« Monsieur le préfet,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître la décision prise ce soir par l'assemblée des délégués.

« Nous repoussons à l'unanimité les prétendues concessions de la Compagnie, attendu que les affiches non signées qu'elle a fait apposer n'apportent aucune modification, et que nous n'y voyons que le maintien du nouveau système qu'on veut nous imposer.

« Comme au début de la grève, nous réclamons l'ancien système de travail et la réintégration des ouvriers congédiés.

« Nous avons l'honneur de vous prier de ne plus nous proposer d'entrevue avant que vous puissiez nous apporter l'acceptation pure et simple des conditions que nous avons posées à la Compagnie.

« Nous sommes décidés à maintenir énergiquement la grève.

Ont signé : Taulemann, président ; Brassart, Trollin ; Basly, secrétaire général. »

Basly sera entendu vendredi prochain par la commission des Quarante-Quatre.

Bastia, 18 mars.

Une grève des ouvriers menuisiers vient de se déclarer à Bastia.

Les ouvriers demandent que le prix de la journée soit porté de 3 à 4 francs et que les travaux à la tâche soient réglés d'après un tarif qu'ils proposent.

Le maire a vainement convoqué les délégués des patrons et ceux des ouvriers : malgré ses efforts, il n'a pu réussir à les mettre complètement d'accord.

LES ANGLAIS AU SOUDAN

Les victoires des Anglais n'ont pas encore de résultats bien décisifs, loin de là. Les Arabes du Soudan oriental ont confiance en l'avenir : le Madhi n'avait-il pas prédit deux défaites avant de remporter une victoire définitive.

La proclamation de l'amiral Hewett, offrant 5,000 dollars pour la tête d'Osman-Digma, a produit un effet détestable. Elle n'aura d'autre résultat que d'amener, de la part des Arabes, de sanglantes représailles ; car il est impossible de retirer une proclamation, ni même de l'annuler comme le désire la reine.

Quant aux troupes anglaises qui campent à Souakim, elles sont tout à fait découragées ; chaque pas fait en arrière attire les Bédouins sur leur talon ; avancer et marcher sur Berbers il est inutile d'y songer sans avoir de sérieux

Feuilleton de L'AVENIR (5)

LE

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

Le lit de la comtesse, encore intact, prouvait qu'elle ne s'était pas couchée, et dénotait ainsi un projet arrêté à l'avance, d'attendre debout le moment du départ. Les meubles étaient à leur place accoutumée, les draperies des croisées et de l'alcôve n'étaient pas froissées ; nul vestige de lutte ne se voyait sur le carreau de la chambre, composé de pierres tendres, que le moindre froissement extraordinaire aurait pu écorcher ou rayer.

L'odeur fétide d'une lampe qui s'éteint lentement faute d'huile régnait encore dans la chambre, malgré l'air qui y pénétrait ; il était évident qu'on l'avait laissée brûler jusqu'au matin : des malfaiteurs l'auraient éteinte pour se livrer sans crainte à leur funeste besogne ; enfin, mille petites choses de nature à tenter la cupidité étaient restées dans les tiroirs.

Juan de Dios secouait la tête d'un air de doute. Il y avait dans tout cela quelque chose qui confondait sa raison et dépassait son intelligence, qui, du reste, n'avait jamais été de premier ordre ; mais son bon sens se révoltait contre la pensée que sa maîtresse avait pu fuir, et d'une manière si extraordinaire. A ses yeux un crime était évident ; mais comment l'expliquer ? L'assassin n'avait pas laissé de trace derrière lui.

Le vieux et respectable serviteur considérait d'un œil désolé cette chambre déserte, les vêtements de sa maîtresse épars sur le carreau, et le berceau foulé qui conservait encore la trace du jeune comte, et dans lequel il dormait, rose et souriant, la veille, sous la garde de sa mère.

Comme frappé d'une idée soudaine, Juan de Dios s'avança sur un balcon de fer élevé à peu de distance du sol. Ses yeux interrogèrent la grève qui s'étendait sous le balcon ; la vague la balayait sans cesse et y roulait avec un bruit confus les galets de la mer : nulle empreinte, nuls vestiges humains n'y paraissaient. Le vent sifflait, l'Océan grondait comme toujours, et parmi les voix de la nature nulle ne s'élevait pour révéler le coupable.

Seulement à l'horizon, les voiles blanches d'un navire qui gagnait le large se dessi-

Pendant que le vieux serviteur priait en silence et suivait d'un regard rêveur le navire qui fuyait, les assistants prêtaient tous, à l'exception de l'alcade et de l'escrignano, une oreille attristée aux lugubres modulations du vent des falaises, qui semble sur ces hauteurs, le jour comme la nuit, tour à tour pleurer, soupirer et mugir.

L'alcade et le greffier avaient, sans se l'avouer, la même conviction que Juan de Dios. Tous deux croyaient à un crime ; mais, dans l'impossibilité de saisir le moindre corps de délit, de mettre la main sur quelque individu capable de payer les frais de la justice (c'est l'objet principal en Espagne), l'escrignano et l'alcade se trouvaient satisfaits, l'un de la récompense tant désirée qu'il croyait tenir, l'autre des douze années de fermages qu'il était sûr de gagner.

« Ma foi, messieurs, dit l'alcade en se tournant vers les témoins, je ne me m'explique pas par quelle fantaisie madame la comtesse de Mediana est sortie de chez elle par la fenêtre ; car le verrou de la porte de sortie, fermé en dedans, ne laisse pas de doute à ce sujet. C'est un caprice de femme, et la justice n'a pas besoin de l'expliquer. »

— C'est peut-être pour ne pas donner de reçu au seigneur Alcade, dit tout bas un

— Mais, à propos, dit Cohecho en s'adressant à Juan de Dios, comment avez-vous pu vous apercevoir de la disparition de la comtesse, puisqu'on ne pouvait pas entrer chez elle ?

— C'est bien simple, reprit le vieillard ; à l'heure où la femme de chambre a l'habitude de se présenter chez madame, elle a frappé, personne n'a répondu ; elle a frappé plus fort, et, ne recevant pas encore de réponse, l'inquiétude l'a saisie ; elle est venue m'avertir. J'ai frappé, j'ai appelé aussi, et n'entendant rien, j'ai couru chercher l'échelle du jardin et j'ai vu, par cette fenêtre ouverte, la chambre telle que vous la voyez vous-même. »

Quand le concierge eut fini cette déclaration, Cagatinta dit quelques mots à l'alcade, assez bas pour que personne ne l'entendit ; mais celui-ci se contenta de hausser les épaules d'un air de dédain.

« Qui sait ? répondit l'escrignano à ce geste muet.

— Peut être, répliqua l'alcade, nous verrons. »

Puis après un moment de silence :

« Je persiste, messieurs, dit-il, à croire que, quelque singulier que cela paraisse, madame la comtesse est libre de sortir à sa fantaisie, même par la fenêtre. »

L'assistance sourit flatteusement à cette

renforts. Or, il faut du temps pour amener de nouvelles troupes, et d'ici à un mois au plus, la chaleur deviendra intolérable, de sorte que les troupes anglaises se trouvent dans une triste situation, dont il sera difficile de se tirer.

Le Caire, 19 mars, 12 heures 50
Les bédouins occupent les rives du Nil, entre Berlier et Kartoum; ils se préparent à attaquer Shendy.

Echos et Nouvelles

— En tête de la liste du Jury, pour l'examen des tableaux du Salon, figurent les noms de deux lyonnais : MM. Vallon et Puvion de Chavannes.

— Les chambres syndicales des industries parisiennes vont organiser prochainement une exposition de leurs principaux articles.

M. de Cassagnac prépare, dit-on, une collection de prétendants.

— La fièvre typhoïde a fait son apparition dans la garnison de Paris, surtout à l'Ecole militaire. Le Ministre de la guerre vient d'ordonner le départ de deux régiments qui se sont rendus hier à Vincennes.

— L'Académie des sciences a délégué MM. Pasteur et d'Abbadie pour la représenter au troisième centenaire de la fondation de l'Université d'Edimbourg.

M. Adolphe Dupont, journaliste et auteur dramatique vient de mourir à Paris à l'âge de cinquante-six ans.

La princesse Dolgorouky-Jourofski qui vécut maritalement avec le vieux czar exécuté par les nihilistes, vient de se fixer à Paris.

On vient d'enterrer à Paris un vieil écrivain public, c'était le dernier représentant de cette industrie. Le père Dessour, connu sous le nom de l'ARTISTE fabriquait depuis cinquante ans les correspondances des illettrés du quartier.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

La démonstration annoncée par la Bataille au cimetière d'Highgate sur la tombe de Karl Marx a été, au dernier moment, interdite par la police. De nombreux groupes ne s'en sont pas moins rendus au cimetière; on s'est massé au parc de Dartmouth où plusieurs orateurs ont pris la parole en français, en allemand et en anglais.

— O —

Les débats relatifs à la loi contre les socialistes seront terminés cette semaine. A part quelques exceptions, le centre votera avec les nationaux-libéraux et les droites réunies pour la prorogation de la loi, et déterminera l'adoption de la proposition du gouvernement. Dans le cas où cette proposition viendrait à être rejetée, le Reichstag serait dissous.

Tout est prêt pour la dissolution. Le vote ou la mort ! Les procédés de M. de Bismarck ressemblent assez à ceux des voleurs de grand chemin.

NORWÈGE

Le jugement, dans l'affaire du deuxième secrétaire d'Etat Kjeruff (procès des ministres) a été rendu lundi soir par le Rigsret. M. Kjeruff a été condamné, d'après les mêmes dispositions légales que M. Selmer, président du Conseil, à la perte de ses fonctions de ministre, et à payer 600 couronnes ou risdales (la couronne ou risdale vaut 1 fr. 41) pour les frais du procès.

ANGLETERRE

La police de Newcastle on Tyne a reçu des informations au sujet d'un complot ayant pour but de faire sauter plusieurs édifices publics de cette ville, le jour de la Saint-Patrick. Les informations citent comme étant particulièrement menacés le bâtiment de l'administration des postes et la gare ou station centrale. Il n'est pas besoin d'ajouter que la police a pris

des mesures pour veiller à la sûreté de ces deux établissements.

La crise ministérielle menace de passer à l'état aigu. Elle se dénouera très probablement jeudi prochain, car le ministère a l'intention de formuler, dans le conseil de cabinet qui sera tenu après-demain, et d'énoncer le soir même à la Chambre des communes, les principaux points de la ligne de conduite politique qu'il compte suivre dans les affaires d'Egypte et du Soudan.

Cette déclaration présentera un grand intérêt, car elle exprimera l'important et nouveau développement qui sera donné à la politique à suivre en Egypte.

S'il faut en croire le bruit qui circule dans les hautes sphères, M. Gladstone aurait cédé; lord Granville se serait rallié et lord Hartington l'emporterait: le cabinet suivrait dorénavant une politique plus vigoureuse et accepterait la responsabilité de la situation créée par les derniers événements.

Londres, 19 mars, 4 heures.

Le gouvernement anglais a retenu le navire chinois, arrivé à Newcashe, pour y recevoir des canons Armstrong.

ESPAGNE

M. C. J. Derisoud, consul de France en Espagne, vient de mourir à Tortosa.

Né à Rumilly (Haute-Savoie), Derisoud eut toute sa vie les idées généreuses de la démocratie. Poète par tempérament, Derisoud a publié des volumes de vers d'une inspiration charmante. Il laisse plusieurs brochures, dont une fit grand bruit en Italie où il avait été consul : *Les Compagnies Alpines*.

Ame ardente et sincère, cœur généreux, républicain convaincu, Derisoud fut un poète à l'imagination vive et gracieuse, un prosateur au style net et châtié.

Derisoud avait demandé à être enterré civilement. Constatons que ses funérailles ont été les premières funérailles civiles qui aient eu lieu à Tortosa.

El Correo dit que le général Hidalgo a été arrêté pour cause de conspiration.

Le marquis de Casafuerte a été nommé plénipotentiaire espagnol en Roumanie.

DÉPÊCHES DE NUIT

Condamnations politiques

Hier, à Paris, devant le Tribunal correctionnel, présidé par M. Bagnieris, ont comparu les citoyens Bordes, Baudin, Moroth, Haydaux et Regallon. Ils étaient accusés d'avoir provoqué à un meeting sur la voie publique.

Les deux premiers ont été condamnés à trois mois, les autres à un mois de prison.

Refus de Serment

Le chef du jury de la Cour d'assises de la Seine a refusé de lire la formule ordinaire : « Devant Dieu et devant les hommes. »

Le président insista; le chef du jury dit alors : « La Chambre a supprimé le serment religieux. »

Le président riposta : « La loi n'est pas votée par le Sénat. »

Le juré céda.

La Patrie croit savoir que le général Thibaudin sera prochainement appelé à un grand commandement militaire.

Le National dit que, suivant les derniers avis de Pékin, le parti de la paix triomphe définitivement dans les conseils de l'empire chinois. Aussitôt que M. Ferry sera fixé sur les intentions du gouvernement

dans le but qu'il indique, il n'aurait pu l'être que du dehors; les morceaux seraient par conséquent tombés en dedans, et cependant les voici sur le balcon. C'est donc le vent qui aura fait cette besogne, comme a raison de le croire monseigneur l'alcade, à moins, ajouta-t-il avec un sourire faux, que ce ne soit une malle qu'on aurait fait passer sans précaution par la fenêtre; car la comtesse doit prolonger sa promenade, à en juger par le nombre d'effets qu'elle a emportés, ainsi que l'attestent ces tiroirs vides. »

Le vieux concierge avait baissé la tête devant la preuve qui renversait son assertion, et il n'interdit pas cette dernière remarque de Cagatinta. Quant à celui-ci, il se demandait intérieurement s'il ne devait pas exiger de l'alcade un peu plus encore que la récompense promise, pour prix de ce nouveau service.

Tandis que le vieux serviteur de Mediana était plongé dans de pénibles réflexions qui assombrissaient son front chauve, l'alcade s'approcha doucement de lui.

« J'ai été un peu vif avec vous, lui dit-il; je n'ai pas assez tenu compte de la douleur que doit ressentir un loyal serviteur comme vous à un coup si imprévu. Mais dites-moi

chinois, M. Patenôtre partira pour Pékin.

M. Thompson est revenu du Cambodge, il a signé avec le roi une convention pour régler les différends en matière de contributions, le roi lui a fait un accueil très cordial et a protesté de son dévouement pour la France, à la nouvelle de la prise de Bac-Ninh.

Dernière Heure

Rome, 19 mars, 3 heures 20.

M. Coppino, candidat ministériel, a été élu président de la Chambre des députés, par 228 voix contre 145 à M. Canobi.

L'EXPLOSION DE PARIS

L'explosion du boulevard Bonne-Nouvelle cause une vive émotion à Paris.

On désespère de sauver le commissaire Brissaud.

Les funérailles des victimes auront lieu vendredi.

Sur une proposition déposée au conseil municipal par M. Mesureur, il a été décidé que les obsèques de l'officier de paix Viguière et du sergent-major Iermann auraient lieu aux frais de la ville.

AUTRE CATASTROPHE

Une nouvelle catastrophe a jeté l'émoi une troisième fois dans ce même quartier du centre.

Rue de la Grande-Truanderie, près des Halles, le feu s'est déclaré chez M. Falkchestein, marchand de plumes pour parures. Quinze ouvrières ont dû sauter par les fenêtres pour échapper aux flammes; cinq sont très grièvement blessées. Les dégâts, là aussi, sont évalués à cent mille francs.

A TRAVERS LYON

A la Morgue

Le cadavre de femme retiré du Rhône, et déposé à la Morgue, a été reconnu pour être celui de la nommée Philomène Prade, femme Zandulli, née à Pébrac (Haute-Loire). Elle demeurait à Lyon, rue Sébastien-Gryphe, 55. Depuis le 12 février, elle avait quitté son domicile, après avoir déclaré à la dame Maurice, rue Boileau, 25, qu'elle était lasse de vivre.

Imprudence des parents

M. Hemmel, demeurant avenue de Noailles, 67, avait laissé son enfant de 6 ans traverser seul la chaussée. En ce moment, le nommé Ozier, maréchal-des-logis au 6^e régiment d'artillerie, arrivait à cheval. N'ayant pu arrêter sa monture assez vite, le jeune enfant fut jeté à terre. Relevé aussitôt, on n'a constaté que de légères contusions sans gravité.

Quittes pour la peur

Hier matin, un cultivateur, nommé Vian, venait au marché du quai Saint-Antoine et amenait avec lui trois personnes dans sa voiture. En traversant le pont du Midi, le cheval, subitement effrayé, se jette de côté, enjambe la balustrade et reste suspendu par le harnachement.

Les quatre personnes qui se trouvaient dans la voiture en furent quittes pour la peur et purent, avec l'aide de quelques passants, hisser la pauvre bête, qui se trouvait suspendue dans le vide.

A l'Hôtel-Dieu

On a transporté à l'Hôtel-Dieu le nommé Joseph Guillon, paveur, demeurant rue d'Isly, 4. Il était occupé place du Pont, lorsqu'en voulant se garer d'une voiture il fit un faux mouvement, et tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe.

Perdu ou volé

Claude Duperrier, mécanicien, âgé de 37 ans,

travaillait chez M. Gantillon, apprêteur, rue Malesherbes, 2. Il est venu déclarer au commissaire de police qu'un de ses camarades d'atelier a dû lui prendre, dans son tiroir, un billet de banque de 50 fr. Or, les témoins prétendent que Duperrier était ivre et qu'il est sorti de l'atelier tenant son billet de banque à la main, et qu'il a dû le perdre dehors. L'enquête ouverte dira (ou ne dira pas) quelle version est la bonne.

Objet trouvé

M. Jules Denis, musicien au 75^e de ligne, a déposé au commissariat de police un porte-monnaie qu'il a trouvé près du pont de la Guillotière.

Allumettes de contrebande

Hier matin, à 5 heures et demie, on a arrêté le nommé Claude Rey, marchand ambulant, rue de Chartres, 134, qui colportait des allumettes frauduleuses.

Faculté de Médecine.

M. le docteur Teissier père vient de donner sa démission de professeur de clinique interne à la Faculté de médecine. Son grand âge est la seule cause de cette détermination.

Le ministre de l'Instruction publique, pour reconnaître les services rendus par M. Teissier à tant de générations d'élèves lui a conféré l'honorariat.

Fermeture du Salon.

Notre Salon de peinture et notre Exposition des arts décoratifs ne fermeront leurs portes que le jour de Pâques.

Abus de confiance.

Charles Lenoan, cordonnier, et Charlotte Monteiller, veuve Plassard, demeurant rue Moncey, 61, avaient reçu de M. Bruche, marchand de chaussures, cours de la Liberté, des fournitures pour fabriquer des bottines. Ils ont trouvé plus simple de vendre les fournitures en question. Sur la plainte de M. Bruche, ils ont été conduits à la Permanence.

Tentative de suicide.

A la suite d'une querelle de ménage, M^{me} R..., domiciliée cours du Midi, a tenté de mettre fin à ses jours en s'asphyxiant au moyen d'un réchaud garni de charbons de bois.

Cette malheureuse, pour mettre son dessein à exécution, avait profité de l'absence de son mari, mais celui-ci rentra au moment où sa femme râlait.

De prompts secours lui furent immédiatement prodigués et au bout de quelques minutes M^{me} R... ne tarda pas à reprendre connaissance.

L'Assassinat de la Croix-Rousse

De graves soupçons pèsent sur deux individus arrêtés hier. Pour ne pas entraver l'œuvre de la justice, nous gardons sur ce sujet la réserve la plus absolue.

Nécrologie.

Nous apprenons la mort d'un bon démocrate, M. Jérôme Jaquet, conseiller municipal à Bron. Ses funérailles, purement civiles, auront lieu demain jeudi.

Le convoi partira du domicile du défunt, place du Village, à Bron, pour se rendre directement au cimetière de la commune.

Comité Central de Lyon

Réunion plénière de tous les délégués des six arrondissements, vendredi soir à 8 heures, à la salle Auber, rue des Ecoles, Croix-Rousse.

Ordre du Jour :

Discussion du mandat municipal, élaboration provisoire.

Comité central des républicains radicaux du 3^e arrondissement

Ce soir jeudi, à 8 heures, réunion des délégués au local habituel, rue Passat, 19.

Ordre du Jour :

Rapport des trois commissions.

Le Secrétaire, F. COMTE.

« Mais, seigneur alcade, ce qui prouve qu'il y a eu introduction violente dans cette chambre, s'écria le vieux Juan de Dios, que la plaisanterie de l'alcade Cohecho révoltait, c'est cette vitre brisée dont voici les morceaux par terre. »

— Ce vieux Canelo ne veut pas me laisser aller déjeuner, murmura l'alcade, qui avait hâte d'en finir depuis qu'il n'espérait plus de profiter de cette mystérieuse affaire; je suis sûr que mon repas refroidit, et que Nicolasa s'impatiente... Que prouvent ces morceaux de verre? reprit-il tout haut. Pensez-vous qu'avec la brise de mer qui a soufflé si fort cette nuit, une fenêtre ne puisse, en se refermant violemment, avoir cassé une vitre ou deux.

— Pourquoi, répondit Juan de Dios, est-ce précisément celle qui est à côté de l'esquinolette? On l'aura cassée pour ouvrir la fenêtre.

— Ah ça, seigneur don Juan de Dios, s'écria l'alcade impatient et en mordant le dépit sa canne à pomme d'or, emblème de sa dignité, est-ce vous ou moi qui avons le droit d'interroger? Caramba! Il me semble que vous me faites jouer un plaisant rôle! »

Ici Cagatinta intervint d'un air moqueur.

tourmente-t-elle pas? Vous êtes vieux, faible par conséquent et sans ressources.

— C'est parce que je suis vieux, seigneur alcade, et que mon avenir à moi est borné qu'il m'inquiète peu; mais ma douleur, ajouta le vieux serviteur avec une espèce d'orgueil, est pure de tout mélange; les générosités des seigneurs de Mediana m'ont mis à même de passer tranquillement le peu de jours qui me restent à vivre. Mais je n'ai pas l'intention de me porter partie civile.

— J'approuve vos sentiments reprit l'alcade d'un air pénétré. Vous êtes un homme doublement estimable par votre chagrin... et vos économies, seigneur de Canelo. »

Puis changeant de ton subitement : « Greffier, portez au procès-verbal que le seigneur don Juan de Dios de Canelo y Nabos, ici présent, se constitue partie civile contre les ravisseurs de sa maîtresse; car il n'en faut plus douter, messieurs, un crime a été commis, et nous devons à nous-mêmes, nous devons à ce respectable vieillard la satisfaction d'en trouver et d'en punir les auteurs. »

— Mais, seigneur alcade, s'écria le concierge stupéfait, je n'ai jamais eu l'intention de me porter partie civile.

Prenez garde, seigneur alcade, à ce que vous dites.

à l'heure, des charges accablantes pèseraient sur vous. Ainsi que me l'a fait remarquer, il n'y a qu'un instant, notre ami Cagatinta, cette échelle, qui vous a servi à escalader la chambre de votre maîtresse, prouverait de sinistres desseins; mais vous en êtes incapable, je le crois; restez donc accusateur au lieu de devenir accusé! Allons, messieurs, notre devoir nous appelle en dehors; peut-être au bas de cette croisée allons-nous trouver des traces révélatrices. »

Le pauvre Juan de Dios, pris à l'improviste entre les deux cornes de ce dilemme dont le double résultat devait être le même, c'est-à-dire la spoliation du petit pécule destiné à soutenir sa vieillesse, courba la tête, et prenant avec une résignation sublime la voix de l'iniquité pour celle de Dieu, il se consola en pensant que ce dernier sacrifice serait peut-être encore utile à ses maîtres.

Nulle trace n'était restée empreinte au pied du balcon, ainsi que nous l'avons dit.

On crut un instant faire une capture importante dans la personne d'un homme endormi sous une anfractuosité de rocher; c'était Pepe le Dormeur. Réveillé à l'improviste.

Nous recommandons à nos amis la Société des Prévoyants de l'avenir.

Nous publierons, sous peu, son programme, son but et ses idées philanthropiques. Cette jeune Société est l'application radicale de l'extinction du paupérisme pratique.

M. Jean Bonnet, demeurant grande rue de la Guillotière, 114, nous prie d'annoncer qu'il a été acquitté hier par le petit Parquet de son inculpation de coups et blessures.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition de la *Revue Provinciale*, organe mensuel de la Renaissance littéraire et artistique du Midi et du Nord français. Nous engageons vivement nos lecteurs à se procurer le premier numéro, dont nous publions ci-dessous le sommaire. La « *Revue Provinciale* » est avant tout l'organe des jeunes. Elle leur fait un pressant appel et les engage à collaborer.

Directeur à Lyon : Paul CASSARD.
Le numéro de 48 pages : 0 fr. 75.
En vente chez tous les libraires et marchands de journaux à Lyon et à Saint-Etienne.

BOURSE DU BOULEVARD

3 o/o 75,60; 4 1/2 o/o 100,57; Italien 93,80
Extérieur 61 25; Egypte 340,93; Banque ottomane 646,25; Rio 480.

Tendance ferme.
APRÈS BOURSE
3 o/o 75,60; 4 1/2 o/o 100,57; Ottomane 647,50; Egypte 340,62
3 o/o d. 25; 0,20 d'écart.
501 « »
4 1/2 o/o d. 25; 0,20
d. 50; 0,20

LA CATASTROPHE DU BOULEVARD BONNE-NOUVELLE 21 Victimes. — 2 Morts

Une explosion formidable, dont les conséquences ont été terribles, s'est produite hier, à 8 heures du matin, boulevard Bonne-Nouvelle, dans le local portant le numéro 3 du pâté de maisons formé par les rues d'Aboukir, Saint-Denis, de la Lune et le boulevard Bonne-Nouvelle. Pendant toute la journée, des explosions partielles ont eu lieu, jetant dans tout le quartier un véritable affolement.

Vers 3 heures et demie, une épouvantable détonation retentissait, et une partie de la maison située, 291, rue Saint-Denis, s'effondrait.

Ce grave événement rappelle dans ses affreux détails, la terrible explosion de la rue Béranger et de la rue François-Miron.

Les blessés sont au nombre de dix-neuf. La consternation est générale dans ce quartier très peuplé.

Notre correspondant de Paris nous annonce par télégramme que la foule augmente à chaque instant. Les gardiens de la paix et les gardes républicains ont peine à la contenir. Les rues Blondel, d'Aboukir et de la Lune sont barrées. Une équipe d'ouvriers, arrivée vers huit heures, procède à l'étayement de la maison.

Depuis le matin, avons-nous dit, des exhalations de gaz s'étaient fait sentir dans plusieurs maisons de la rue Saint-Denis et de la rue d'Aboukir. Malgré les recherches faites par les employés du gaz et les pompiers, on ne parvenait pas à trouver la fuite. Aussi, dans les caves que l'on visitait n'avançaient-on qu'avec précaution.

Encore une fois, la richissime compagnie Dubocher sera responsable d'une immense catastrophe.

M. Guillot, juge d'instruction, est chargé de l'enquête sévère de ce sinistre.

A Paris, les pensées généreuses sont instinctives, nous ne doutons pas du grand soulagement qui doit être apporté à cette pénible calamité.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Thé Béraud, 60 c. au lieu de 1 fr. 25; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr. 25; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr.; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr.; 100 capsules de goudron pur pour 1 fr.; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre; Salsepareille, 4 fr. le kil.; Sirop de protoiodure de fer, 4 fr. le litre; Sirop antiscorbutique, 3 fr. le litre; Tisane de Bochet, 0,10 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont tarifées 40 0/0 au-dessous des prix ordinaires. La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue Ste-Catherine, délivre gratuitement et envoie franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

POTEAU DES ABUS

« Ne pas blâmer les abus, c'est contribuer à les perpétuer. »

L'égalité isole et affaiblit les hommes; mais la presse place à côté de chacun d'eux une arme très puissante, dont le plus faible et le plus isolé peut faire usage. Un citoyen qu'on opprime n'a donc qu'un moyen de se défendre; c'est de s'adresser à la nation tout entière, et il n'a qu'un moyen de le faire, c'est la presse. « Tout journal libre, dit Texier, est un poteau sur lequel chaque citoyen peut afficher sa réclamation, ses griefs : pas de poteau, pas de liberté. »

Et c'est surtout dans les temps démocratiques où nous sommes, que les vrais amis de la liberté et de la grandeur humaine doivent sans cesse se tenir debout et prêts à empêcher que le pouvoir social ne sacrifie légèrement les droits particuliers de quelques individus à l'exécution générale de ses desseins.

Aujourd'hui, il n'y a point de citoyen si obscur qu'il ne soit très dangereux de laisser opprimer, ni de droits individuels si peu importants qu'on puisse impunément livrer à l'arbitraire.

Par conséquent, il faut que les républicains se pénétrant de cette idée que : ne pas blâmer les abus, c'est contribuer à les perpétuer.

Dans l'état de société, chacun de ses membres est directement intéressé au maintien de l'ordre, et la protection qu'il reçoit entraîne de sa part l'obligation de faire connaître les infractions qui en troublent l'harmonie.

Envisagée sous ce point de vue, la dénonciation est non seulement un droit, mais encore un devoir, et le dénonciateur exerce en quelque sorte un ministère sacré.

Il faut le répéter sans cesse : autant une dénonciation relative à la chose publique est un devoir sacré, autant la dénonciation d'un fait privé est indigne d'un homme qui a quelque idée juste de la dignité de ses fonctions : le devoir d'un vrai citoyen, le devoir de tout honnête homme est de signaler publiquement les fraudes et les négligences qui blessent l'honneur et la sûreté de la République.

C'est avec raison que Mirabeau disait en 1789 : « Infidélité dans le maniement des deniers communs, violences arbitraires : voilà des crimes qui devront être dénoncés par tous les citoyens. »

En 1838, un éminent publiciste écrivait : « Si vous voyez un fonctionnaire méconnaître la loi, aller au delà de ses attributions, autoriser de sa signature des marchés onéreux à l'Etat, criez à l'abus, et vous aurez rempli la tâche d'un bon citoyen. »

Pour ces diverses raisons, l'*Avenir* fait un appel à tous les citoyens et les prie de lui faire parvenir leurs réclamations et leurs griefs, qu'il publiera, après vérification, sous le titre :

POTEAU DES ABUS

TRIBUNE LIBRE

Cuir et Peaux

Tous les membres des bureaux des chambres syndicales concernant les cuirs et peaux, sont convoqués d'urgence aujourd'hui, jeudi, 20 mars, à une réunion privée, qui aura lieu chez le citoyen Goutard, rue Garibaldi, 109, à 8 heures précises du soir.

Ordre du Jour :

Questions sur la production et sur la fédération française des cuirs et peaux.

Le Délégué, GUÉTAT.

Groupe rationaliste de la morale positive. — Le groupe est convoqué en réunion générale pour le vendredi 21 courant, à 8 heures précises du soir, en son local habituel, pour recevoir plusieurs communications importantes. Vu leur gravité, on espère que chaque membre du groupe tiendra à honneur d'y assister.

On donne également avis qu'un magnifique drap mortuaire, brodé argent, au titre de la *Ligue anticléricale*, est déposé chez le citoyen Filleron, rue Villeroi, 20, lequel sera prêté gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. On peut également le faire demander par les citoyens Mayot, avenue de Saxe, 172; Berthier, rue Garibaldi, 224, et au président, le citoyen Carruel, cours Lafayette 79, aux Brotteaux.

Manches de Parapluies.

Le Syndicat, dans sa séance du 2 mars, a reconnu qu'il serait urgent de convoquer à bref délai la corporation.

La dissolution de la Société étant reconnue inefficace, le Syndicat se décide à conserver les fonds actuels (toujours augmentés par l'intérêt) pour former un noyau qui permettra plus tard de réaliser les espérances de chacun.

En conséquence, et pour régulariser la situation, la corporation est convoquée pour le samedi 22 mars, au café Baudin, rue de Jussieu, 16.

Le Syndicat.

SPECTACLES DU 20 MARS

Grand Théâtre. — 7 h. 1/2, *Les Huguenots*, avec le concours de M. Vergnet (de l'Opéra).

Célestins. — 8 h. Pour les représentations de M^{me} Marie Laurent, *Les Danicheff*, pièce en 4 actes de M. A. Dumas fils.

Variétés. cours Morand. — 8 h, *Le Petit Poucet*, opéra bouffe en 4 actes.

Cirque Rancy. avenue de Saxe. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

J.-L. GOUCHON

Relieur en tous Genres

Spécialité pour le Registre et la Musique
Collage. — Vernissage de Cartes et Plans
Rue de Chartres, 18, au 1^{er}

Guérison radicale des **HERNIES**
Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison.
THÉRON & C^{ie}, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

ON DEMANDE

Ouvriers cordonniers

pour cousu 1^{er} choix femmes enfants et fillettes
J. C. Cuzin, 267, rue de Créqui.

FABRIQUE DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC

VERNAV

Graveur sur Métaux, rue de Sèze, 4, Lyon.

BRASSERIE DU TÉLÉGRAPHE

Lyon, 3, Rue de Jussieu

SALLE DE BILLARDS

Bandes américaines

PIPES

EN VÉRITABLE MERISIER

Se trouvent à la Maison

HERMANN KRAUS

63, Rue de la République

Se recommandent aux fumeurs dont les DAME craignent l'odeur du tabac.

Cette Pipe parfume l'appartement et est la bonne pour la santé.

Prix : 50 Cent. — La douzaine : 5 Fr.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté.

COMPLETS

SUR MESURES

EN 24 HEURES

depuis

30 jusqu'à 100 fr.

AU PONT-NEUF

Rue St-Pierre, angle de la Place St-Nizier

LYON

RAYON SPÉCIAL

DE

PARDONNUS

mi-saison

21, 30 et 44 fr.

POUR acheter ou vendre un fonds de commerce, s'adresser à l'AVENIR, c. Lafayette, 23, au 1^{er}. — Grandes occasions sur tous genres de fonds.

AU COLOSSE DE RHODES

Les plus vastes Magasins de Meubles de Lyon

Maison BRATTE

52, COURS DE LA LIBERTÉ, 52

CHAPELLERIE

J. VATOUX

12, Cours Lafayette
angle de la rue Molière, Lyon

CHAPEAUX FANTAISIE
hommes et jeunes gens

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PHOTONATURE

Anonyme au Capital de 350,000 fr.

Maison du Palais-Royal, près le pont Tilsitt, entrée rue Plat, 2, au premier, ancienne Photographie Armbuster. Portraits de toute grandeur, vues, tableaux, etc., par les procédés de Photonature et d'Héliochromie donnant les tons et la couleur. Portraits artistiques en photographie, reproductions, etc.

Exposition permanente des produits de la Société.

ENTRÉE LIBRE

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE

genre Desbarolle
Prédit l'avenir par les lignes de la main
Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue Ste-Catherine, au 3^e, 1^{er} escalier.

CHAPELLERIE Maison RIVIER Sœurs

Rue Centrale, 43

80, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

Cette maison ne reculant devant aucun sacrifice pour satisfaire sa nombreuse clientèle à l'occasion de la SAISON D'ÉTÉ, vient de recevoir des assortiments variés d'articles de tous genres dans d'excellentes conditions; comme par le passé, ces achats lui permettent de vendre à des prix qu'il est impossible de trouver ailleurs de la marchandise fraîche et à la mode.

Chapeaux de feutre et paille à 3 fr. 60. Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Garçonnettes.

PRIX FIXE

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Sur construction élevée sur terrain des Hospices. Banque prêts, 6, rue Sainte-Catherine

GUÉRISON certaine

écoulements récents ou chroniques par les *Pilules Calm*
Prix du flacon, 3 fr. Dépôt Lyon, pharmacie Bertra aîné, place Bellecour, 21.

MAISON DE SANTÉ

ET DE CONVALESCENCE

du D^r COURJO

à Meyzieu (Isère), près Lyon

Maladies nerveuses, paralysies diverses, affections chroniques

Cabinet à Lyon, r. de la Barre

Vente en gros de l'AVENIR; 3, place de la Bourse,